

AVANTAGES

Protégez votre investissement tout en restant productif

Évitez des frais de réparation imprévus

Supprimez vos frais de pièces détachées ou de main d'œuvre

Conservez des frais de maintenance fixes et prévisibles

Transfert de garantie en cas de changement de propriétaire ; les extensions de garantie sont spécifiques aux composants référencés

Trimble propose des options d'extension de garantie pour toutes les stations totales optiques Trimble. Vous pouvez prolonger la garantie standard usine Trimble, dont vous bénéficiez en achetant l'option d'extension de garantie. L'option extension de garantie prolonge la garantie d'une année. La garantie peut être prolongée pendant une durée maximum de 5 ans à compter de la date d'achat. De plus, il est possible d'acheter plusieurs années d'extension sur une même commande, ou année par année.

OPTION D'EXTENSION DE GARANTIE

L'option Extension de garantie prolonge la durée de garantie d'origine du produit, le protégeant ainsi contre tout défaut de matériel et de fabrication.

L'option d'extension de garantie couvre les éléments suivants :

- Frais de réparation d'un équipement défectueux. Ces frais comprennent les frais de pièces et de main d'œuvre. Trimble remplacera ou réparera, selon le cas et à sa seule discrétion, les pièces des composants référencés qui s'avéreront défectueuses.
- Mise à niveau des firmwares, y compris les mises à niveau du système d'exploitation.

Il existe trois niveaux de version des firmwares :

NIVEAU	OBJET	DISPONIBILITÉ	SYSTÈME DE NUMÉROTATION
Correction	Correction d'un firmware qui ne fonctionne pas correctement.	Disponible gratuitement pour tous les clients qui possèdent la version précédente du firmware.	La seconde décimale passera à la valeur supérieure ; ex. la Version 2.13 passera à l'indice 2.14.
Mineure	Amélioration de fonctionnalités du firmware.	Disponible gratuitement pour les clients qui ont l'option actuelle d'extension de garantie.	La première décimale passera à la valeur supérieure ; ex. la Version 2.13 passera à l'indice 2.2.
Majeure	Ajout de nouvelles fonctionnalités importantes au firmware.	Disponible gratuitement pour les clients qui ont l'option actuelle d'extension de garantie.	Le premier chiffre passera à la valeur supérieure ; ex. la Version 2.13 deviendra la version 3.0.

Remarque : Si des modifications matérielles s'avèrent nécessaires, celles-ci ne sont pas couvertes par l'option d'extension de garantie.

L'option d'extension de garantie ne couvre PAS les points suivants :

- Défauts causés par ou résultant des éléments répertoriés dans la section "Exclusion de la garantie" des Conditions d'application du certificat d'extension de la garantie limitée.
- Le remboursement des frais de livraison et/ou d'installation de mises à niveau de produit, sorties pendant la période de garantie.
- Le remplacement des consommables tels que les câbles, les batteries accessibles à l'utilisateur ou les accessoires.
- Toutes les modifications matérielles qui pourraient s'avérer nécessaires du fait de l'installation d'un nouveau firmware ou d'une nouvelle version du système d'exploitation.

Pour plus d'informations sur les offres Trimble d'extension de garantie sur les produits, veuillez contacter votre distributeur local Trimble agréé ou l'équipe commerciale Trimble à l'adresse suivante : trimble_support@trimble.com.

